



SM DU LYCEE A COMBOURG (Siren : 253514467)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Combourg
Arrondissement	Saint-Malo
Département	Ille-et-Vilaine
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	17/02/1998
Date d'effet	17/02/1998

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	M. Joël LE BESCO

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	MAIRIE
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	35270 COMBOURG
Téléphone	02 99 73 00 18
Fax	02 99 73 29 66
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	49 585
Densité moyenne	67,41

Périmètres

Nombre total de membres : 15

- Dont 14 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
35	Bazouges-la-Pérouse (213500192)	1 889
35	Broualan (213500440)	384
35	Guipel (213501281)	1 726
35	La Boussac (213500341)	1 176
35	Marcillé-Raoul (213501646)	819
35	Miniac-Morvan (213501794)	3 801
35	Noyal-sous-Bazouges (213502057)	392
35	Pleine-Fougères (213502222)	1 995
35	Rimou (213502420)	353
35	Saint-Gondran (213502768)	521
35	Saint-Rémy-du-Plain (213503097)	851
35	Sougéal (213503295)	661
35	Trans-la-Forêt (213503394)	551
35	Vieux-Viel (213503543)	313

- Dont 1 groupement membre :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
35	CC Bretagne Romantique (243500733)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 2

Compétences exercées par le groupement
Développement et aménagement social et culturel
- Etablissements scolaires
<i>Le syndicat mixte a pour objet : - de faciliter l'implantation d'un lycée public à Combourg, - d'assumer la participation financière des collectivités locales demandées par le conseil régional, - de participer aux travaux d'investissements induits par la construction du lycée, ce, conformément aux dispositions du cahier des charges établi par la Région.</i>
- Activités péri-scolaires

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement